



# Lou Tambourinaire



Joyeuses  
Fêtes



**FEUX D'ARTIFICE**  
**SAMEDI 13 DÉCEMBRE - 19h00**  
**Derrière la mairie**  
**Offert par la municipalité**

## SOMMAIRE :

- p.02 Le mot du maire
- p.03 Conseil municipal
- p.9 La mairie (*informations générales*)
- p.10 A propos de la mairie
- p.11 La bibliothèque municipale
- p.12 A propos de l'école
- p.16 Informations importantes
- p.21 La vie associative
- p.22 Les Noël
- p.23 Les manifestations
- p.24 Retour sur les événements passés
- p.27 Les manifestations autour de nous
- p.28 Communauté de communes
- p.29 Permanences des organismes
- p.30 Liste des commerçants, artisans et professions libérales
- p.31 Memento des numéros utiles et messes

Mesdames Messieurs, chers administrés

Alors que décembre s'installe et que les illuminations parent les rues de nos villages, c'est avec une joie particulière que je m'adresse à vous en ce mois si spécial. Les fêtes de fin d'année approchent, et notre commune s'appête à vivre des moments de partage et de convivialité qui font toute la richesse de notre vie locale.

Lors du mois de novembre qui marque la fin de l'automne, nous nous sommes rassemblés ce 11 novembre 2025, très nombreux, jeunes et anciens, pour commémorer l'armistice de 1918. Cette cérémonie plus que jamais nécessaire dans le contexte international actuel, nous rappelle que la paix n'est jamais acquise. Elle honore le sacrifice de nos anciens et témoigne de notre reconnaissance envers ceux qui, aujourd'hui encore servent notre pays. C'est aussi l'occasion de transmettre à nos jeunes générations ces valeurs fondamentales de liberté et de fraternité.

Le mois de décembre qui suit, sera rythmé par de nombreux événements qui, j'en suis convaincu, sauront réchauffer les cœurs en cette période hivernale.

La solidarité sera également au cœur du TELETHON avec deux journées, le samedi 06 décembre, marche organisée par le comité des fêtes et le dimanche 07 décembre, pétanque organisée par les Boulistes de Faux. Je compte sur la générosité et l'implication de chacun.

Le samedi 13 décembre, traditionnel Marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves, clôturé par des feux d'artifice qui n'avaient pas pu être tirés pour le 15 août.

Le dimanche 14 décembre animation Ball Trad organisée par Tradi'Fauxlies.

Je tiens également à souligner comme les années précédentes, notre engagement envers nos salariés, nos enfants et nos aînés. Le lundi 15 en soirée, Noël des salariés, le mercredi après-midi 17 décembre Noël des enfants, le samedi après midi 20 décembre Noël des aînés.

Le samedi 20 décembre en soirée vers 19 h 15 défilé des tracteurs illuminés autour du village, organisé par le Comice Agricole d'Issigeac.

Ces événements témoignent de la vitalité de notre commune, et de l'engagement de tous ceux qui œuvrent jour après jour, pour maintenir ce lien social si précieux, en ces moments si perturbés sur le plan national et mondial. Qu'il s'agisse de nos services municipaux, de nos associations, de nos bénévoles ou de simples citoyens, chacun contribue à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

A ce titre, comme vous avez pu le constater, votre commune vient de recevoir le trophée "Villes & Villages de la reprise 2025 en Dordogne", remis par La Chambre des métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine Dordogne, en présence du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, journée dont le compte-rendu figure dans le présent bulletin.

En cette fin d'année, je forme le vœu que ces moments de partage renforcent les liens qui nous unissent et que l'esprit de solidarité qui caractérise notre commune continue de nous guider dans l'année à venir.

Nous aurons le plaisir de nous retrouver en 2026, le dimanche 11 janvier à l'occasion des vœux.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



*Le Maire,  
Alain Legal*

# Les CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents représentés : AGUESSE Rachel par LEGAL Alain, DELPECH Jean-Michel par FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande par DORLEAC Bernadette.

Absente excusée : HUARD Anne.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 18 juin 2025 est adopté par 14 voix.

Le compte rendu du 23 juillet 2025 est adopté par 14 voix.

Mr le maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

7) Validation devis de curage de fossé au stade

8) Intégration d'une concession dans le patrimoine communal

Autorisations accordées par 14 voix

### Ordre du jour :

- 1) Devis de remplacement de 3 pierres supplémentaires dans le clocher de l'église,
- 2) Avenant contrat accroissement temporaire -bibliothèque et agence postale communale,
- 3) Convention Crédit Mutuel sur le mécénat pour le projet MAM et logement,
- 4) Devis supplémentaire : Mission de traitement bureautique avec le CDG24,
- 5) Participation citoyenne,
- 6) RPQS Assainissement collectif,

Questions diverses

### 1 Devis de remplacement de 3 pierres supplémentaires dans le clocher de l'église

Lors du remplacement de 5 pierres d'angle, Mr LARDEYROL a constaté le mauvais état de 3 autres pierres.

Il a proposé un devis de 2380€ pour effectuer leur changement. Au vu du coût d'installation de l'échafaudage Mr le maire propose d'accepter ce devis.

Le conseil municipal valide le devis présenté par 14 voix.

### 2 Avenant contrat accroissement temporaire - bibliothèque et agence postale communale

Le contrat saisonnier de Christelle arrive à échéance le 24 septembre. Il ne sera pas renouvelé.

Emilie en charge de la bibliothèque prendra le poste affecté à la gestion de l'agence postale communale.

Mr le maire rappelle les incertitudes sur la pérennité de l'agence postale, précise qu'il s'entretient avec les responsables de la Poste de façon régulière mais sans certitudes sur l'avenir.

Pour laisser le temps de trouver une solution satisfaisante, Mr le maire propose de faire un avenant au contrat d'Emilie pour une mission complémentaire du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025. De ce fait l'agence postale sera fermée du 22 au 30 septembre.

Le conseil municipal valide l'avenant par 14 voix

### 3 Convention Crédit Mutuel sur le mécénat pour le projet MAM et logement

Le projet de Maison d'Assistantes Maternelles et de logement communal a été sélectionné par le conseil d'administration du Fonds de Mécénat du groupe ARKEA (Crédit Mutuel) pour être soutenu à hauteur de 22000€.

Il s'agit d'un don constituant un autofinancement pour le projet. Pour le percevoir la commune doit signer une convention puis accepter le don.

Mr le maire souhaite obtenir des explications sur plusieurs éléments de la convention. Les décisions sont donc repoussées au prochain conseil.



#### 4 Devis supplémentaire : Mission de traitement bureautique avec le CDG24

Le CDG 24 est venu prélever les archives bureautiques de la commune le 7 août 2025. Après analyse il a constaté la présence de 20000 fichiers supplémentaires par rapport au devis réalisé en novembre 2023.

Ce nombre est trop important pour pouvoir être inclus dans les 21 jours de traitements prévus dans le devis initial.

Le CDG24 propose deux options :

Option N°1 :

garder le devis de 21 jours, cependant le classement effectué sera moins fin et moins abouti que celui qui est fait par le CDG 24 habituellement.

Option N°2 :

un devis supplémentaire de 4 jours à hauteur de 1 440 € qui permettra d'éponger les 20 000 fichiers non prévus au devis tout en gardant un degré de classement fin.

Actuellement tous les fichiers produits depuis le 7 août sont mis de côté pour pouvoir intégrer le classement de ces archives tel que réalisé par le CDG24. Il paraît impossible de laisser non classés 20000 fichiers.

Mr le maire souligne que le respect de l'architecture de classement proposé ainsi que la dénomination réfléchie des nouveaux dossiers demanderont rigueur et discipline au secrétariat, ce qui est en contradiction avec l'existence de 20000 fichiers non classés.

Le conseil municipal valide le devis N°2 par 14 voix

#### 5 Participation citoyenne

Nous avons reçu un courrier du Bureau de la Sécurité Publique de la gendarmerie.

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le protocole de participation citoyenne vise à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population, développant auprès de celle-ci une culture de la prévention de la délinquance.

Aujourd'hui en Dordogne, 156 protocoles ont déjà été signés. Conclu pour une durée de 3 ans et renouvelé par tacite reconduction, ce protocole détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Pour les communes souhaitant plus d'informations sur ce dispositif, il est possible de se rapprocher de notre référent sûreté en gendarmerie ou police.

Mr le maire signale que le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec le dispositif « Voisins vigilants » mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités (logo d'un œil sur fond jaune). Mettre en place ce dispositif ne lui semble pas indispensable pour le moment. Il est basé sur des bénévoles disposant de temps difficile à trouver. Une réflexion sera à mener sur ce sujet.

#### 6 RPQS Assainissement collectif

Comme tous les ans ce rapport, élaboré par le secrétariat de la mairie, est porté à la connaissance des élus. Le travail effectué pour l'entretien par les salariés de la commune est de qualité. La station est utilisée à 50% de sa capacité.

#### 7 Validation devis de curage de fossé au stade

Le curage d'un fossé longeant le stade de football est devenu nécessaire pour éviter la stagnation d'eau sur le bas du terrain principal. Le précédent curage date de plus de 10 ans.

Mr le maire présente 2 devis, l'un à 1700€ TTC et celui de la société Grandin JP pour 1180,80€TTC.

Il propose de retenir ce devis tout en précisant que les engins ne pénétreront pas sur le terrain mais chevaucheront le fossé. L'alimentation électrique des projecteurs doit faire l'objet d'un repérage par la régie du SDE24.

Le conseil municipal valide le devis de Grandin JP par 14 voix.

#### 8 Intégration d'une concession dans le patrimoine communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'état d'une tombe du cimetière communal.

Il s'agit de celle du Sous-lieutenant Maurice de Grézels (1892-1918) Mort pour la France le 8 août 1918 et restitué à sa famille le 24 avril 1921. Cette tombe est référencée concession et numéro plan n°9 sur le plan de l'ancien cimetière.



Pour cette tombe, qui est en état de déshérence, aucun ayant-droit n'est connu.

Étant entendu l'intérêt historique de cette sépulture, Monsieur le Maire propose de l'intégrer au patrimoine communal et de la restaurer.

Des questions se posent sur l'inscription sur le monument aux morts de FAUX-EN-PERIGORD sachant qu'il y a déjà une inscription sur celui de SAINT-NEXANS.

Le conseil municipal autorise l'intégration au patrimoine communal de la tombe du Sous-lieutenant Maurice de Grézels ainsi que sa restauration par 14voix.

### QUESTIONS DIVERSES

- dates Noël : mercredi 17/12 pour les enfants, le vendredi 19/12 pour les salariés et le samedi 20/12 pour les aînés.
- proposition des archives départementales : mettre les archives de la commune, maintenant triées et classées, à disposition de l'école pour des activités pédagogiques.
- paysans du coin : cette association n'a pas d'adhérents en capacité de tenir un étal (ou plusieurs) le samedi matin sous la halle. Pour le moment seul le maraîcher de Saint Aubin De Lanquais sera présent tous les samedis matin
- « les acteurs pourpres » : cette troupe de théâtre de Cours de Pile demande si elle pourrait louer la salle des fêtes le dimanche pour donner une ou des représentations

**Fin du conseil : 22H40**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, FORMAGGIO Yolande.

Absente : HUARD Anne.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 17 septembre 2025 est adopté par 12 voix.

Mr le maire demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

5) Approbation de la convention avec le Crédit Mutuel

Autorisation accordée par 12 voix

### Ordre du jour :

- 1) Décision Modificative- budget assainissement : intégration échéance et frais dossier de prêt n°10001175319,
- 2) Convention de collecte des déchets TLC (Textiles/Linge de maison/Chaussures) avec « le relais Gironde »,
- 3) Conventonnement APL (logement ancienne maison Hamadi),
- 4) Suppression de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles,

Questions diverses

### **1** Décision Modificative- budget assainissement : intégration échéance et frais dossier de prêt n°10001175319

Mr le maire propose de prendre une Décision Modificative pour tenir compte du règlement du 1<sup>er</sup> trimestre de remboursement de l'emprunt mis en place pour les travaux de déplacement de canalisations route de Monsac. Ce règlement sera effectuée fin 2025 et n'était pas prévu dans le budget assainissement 2025. Les frais de dossiers liés à ce crédit sont aussi intégrés dans cette DM. Les écritures proposées sont les suivantes :



FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
D-61521 Entretien et réparations bâtiments publics	-189,26 €		D-1641 Emprunts en Euros		335,18 €
D-622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-50,00 €		D-2158 Autres	-335,18 €	
D-627 Services bancaires et assimilés		50,00 €			
D-66111 Intérêts réglés à l'échéance		189,26 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>-239,26 €</b>	<b>239,26 €</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>-335,18 €</b>	<b>335,18 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>

Le conseil municipal valide la DM par 12 voix.

## 2 Convention de collecte des déchets TLC (Textiles/Linge de maison/Chaussures) avec « le relais Gironde »

Il s'agit d'une actualisation de la convention existante qui date de décembre 2022. Cette convention avait été validée avec La TRESSE qui a cessé ses activités. Le RELAIS GIRONDE reprend les actions de ramassage de textiles et de chaussures sur la commune ce qui entraîne la proposition de cette nouvelle convention.

Il n'y a pas de changement et le service reste gratuit. Mr le maire rappelle qu'il est indispensable de mettre les textiles dans des sacs noirs de 30 litres fermés. Le procédé est le même pour les chaussures.

Le conseil municipal valide la convention avec le RELAIS GIRONDE par 12 voix.

## 3 Conventonnement APL (logement ancienne maison Hamadi)

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne maison HAMADI un dossier a été déposé afin d'obtenir l'agrément PALULOS pour les logements communaux. L'obtention d'un agrément PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à

Occupation Sociale) permet au bailleur de bénéficier d'aides de l'État et de prêts spécifiques pour la construction, la réhabilitation ou l'acquisition de logements à usage locatif.

Dans ce cadre une convention APL doit être conclue au plus tard à la date de la décision de subvention pour que le locataire puisse bénéficier d'une aide personnalisée au logement (APL), le bailleur doit avoir conclu une convention APL avec l'État (le préfet ou son délégataire des aides à la pierre).

Le logement est alors dit conventionné.

Pour conclure une convention APL, le bailleur doit s'engager pendant toute la durée de la convention sur un certain nombre de points comme :

- maintenir les logements à usage locatif ;
- louer le logement à des ménages dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond ;
- appliquer un montant maximum pour le loyer. Ce montant est fixé par la convention.

Pour les bailleurs, la convention APL permet de bénéficier des aides de l'État afin de construire, acquérir et améliorer les logements mais c'est aussi une garantie contre les impayés dans le cas où l'APL est perçue en tiers payant.

Le conseil municipal valide la demande de conventonnement APL par 12 voix

## 4 Suppression de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles

Le 5/12/2006 le conseil municipal de FAUX instaurait cette taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles. Elle permettait de restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Mr le maire indique que depuis 5/6 ans le rendement de cette taxe est devenu nul, qu'avec le PLUi il y a peu de terrains qui rentrent dans le cadre taxable et qu'il est préférable de la supprimer d'autant qu'une taxe d'aménagement s'applique de plein droit du fait de l'existence du PLUI au sein de la Communauté de Communes.

Celle-ci est prélevée par la CCPSP à hauteur de 1% du montant des travaux et est reversée aux communes. La différence porte sur le moment du paiement : à l'achèvement des travaux pour la taxe d'aménagement alors que la taxe forfaitaire était prélevée à la vente.

De façon plus précise :

- Taxe d'aménagement

L'article 155 de la loi de finances pour 2021 a posé le cadre du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des directions départementales des territoires (DDT) à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), qui en assure désormais la liquidation et le recouvrement.



De façon plus précise :

- Taxe d'aménagement

L'article 155 de la loi de finances pour 2021 a posé le cadre du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des directions départementales des territoires (DDT) à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), qui en assure désormais la liquidation et le recouvrement.

- Champ d'application : Sont soumis à la taxe d'aménagement :
  - les opérations d'aménagement ;
  - les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme ;
  - les opérations de construction soumises à déclaration préalable ou à permis de construire qui ont pour effet de changer la destination des locaux mentionnés au 3° du I de l'article 1635 quater D.

- Bénéficiaire : **La taxe d'aménagement est instituée de plein droit :**
  - dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols ;
  - dans les communautés urbaines et les métropoles.

- Reversements de taxe d'aménagement

En cas de substitution d'un EPCI à ses communes membres pour instituer et percevoir la taxe, l'EPCI reverse tout ou partie du produit compte tenu de la charge des équipements sportifs relevant de la compétence des communes, en application de l'article 1379-0 bis du CGI.

De même, aux termes de l'article 1379 du CGI, sur délibérations concordantes prises dans les conditions prévues au VI de l'article 1639 A bis, de l'organe délibérant de l'EPCI et du conseil municipal de la commune membre intéressée, la commune peut reverser tout ou partie de la taxe à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de sa compétence.

En pratique, communes et EPCI recouvrent une pleine liberté de manœuvre et peuvent s'entendre comme bon leur semble pour convenir des règles de répartition les mieux adaptées, notamment dans le cadre de la définition de leur pacte financier et fiscal.

- Le redevable de la taxe est :
  - le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ;
  - le responsable d'une construction illégale.

Le conseil municipal valide la suppression de la taxe forfaitaire par 12 voix.

## 5 Approbation de la convention avec le Crédit Mutuel

Mr le maire revient vers le conseil pour proposer l'approbation de la convention avec le CREDIT MUTUEL. Celle-ci nous permet de bénéficier d'un don de 22000 € dans le cadre du projet de Maison d'Assistantes Maternelles et de logement social.

Pour pouvoir défiscaliser ce don le Crédit Mutuel demande, par convention, que la commune garantisse sa déductibilité fiscale pour don à des associations ce qui ne semblait pas évident.

Après échanges avec les services fiscaux un courrier officiel dit de « Rescrit Mécénat » nous a été fourni garantissant cette déductibilité.

Plus rien ne s'oppose à la signature de cette convention. Les fonds seront versés très rapidement après la signature.

Le conseil municipal valide la convention avec le CREDIT MUTUEL par 12 voix.

## QUESTIONS DIVERSES

- avis de mise en œuvre de la participation à la protection sociale complémentaire « santé » avant CST :

Monsieur le Maire précise que cet avis est donné avant saisine du CST Comité Social Territorial. L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction

publique, prise en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers.

Pour rappel, la participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance est obligatoire depuis le 1er janvier 2025.

Elle devient obligatoire en matière de santé à compter du 1er janvier 2026.

Pour rappel pour la PRÉVOYANCE le choix de la commune s'est portée sur la convention avec le Centre Départemental de Gestion de la DORDOGNE (CDG24) et donc la MNT – Mutuelle Nationale Territoriale et la participation de 12 € (actuellement 1 agent a adhéré à la MNT).

La participation financière de l'employeur doit être mise en place soit :

-Par la procédure de convention de participation, qui implique une mise en concurrence obligatoire pour sélectionner un contrat auprès d'un opérateur unique (mutuelle, institution de prévoyance ou entreprise d'assurance), sur la base des dispositions prévues par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La participation financière n'est versée qu'aux agents adhérant à ce contrat.

La convention de participation est soit portée par la collectivité, soit par le CDG.

Elle est, dans tous les cas, mise en place par délibération, après avis du Comité social territorial.

Sa durée est de six ans.

-Par la procédure de labellisation. La participation financière est versée à tout agent rapportant la preuve de la souscription d'un contrat ou règlement labellisé.

La participation de l'employeur au titre des contrats et règlements labellisés est formalisée par délibération, après avis du Comité social territorial.

La liste des contrats et règlements labellisés est publiée sur le site de la DGCL. Le label est délivré pour une durée de trois ans.

Ces deux procédures ne peuvent être mises en œuvre simultanément pour les mêmes risques au sein d'une collectivité. Un choix est donc nécessaire.

Le montant de participation minimum inscrit dans le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ne peut être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € minimum pour le risque SANTÉ.

Mr le maire propose :

- une participation de 20 €
- procédure de convention avec CDG 24 (choix MNT) comme pour la prévoyance

Le conseil municipal donne un avis favorable pour ces propositions par 12 voix. Si l'avis du CST est favorable les propositions feront l'objet d'une délibération du conseil.

- Modification du RIFSEEP : Mr le maire fait part des propositions d'évolutions du RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour plusieurs salariés. Après discussions le conseil souhaite que tous les salariés soient concernés par cette hausse du RIFSEEP.

- devis pour la réfection du haricot au carrefour Issigeac Beaumont : les travaux prévus par ETR ne sont toujours pas réalisés. Mr le maire a demandé un devis à une autre entreprise prête à faire les travaux rapidement et va voir s'il peut dénoncer le devis signé auprès d'ETR ;

- jeux enfants : les plans demandés sont arrivés et les travaux vont démarrer en fonction du temps par la pose d'une clôture et la plantation d'une haie.

- visite éclairage : prévue pour le mercredi 19 novembre en soirée.

**Fin du conseil : 22H30**



Nos

## Horaires

Lundi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h30  
Mercredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h30  
Vendredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h30



Les

## Horaires de la poste

Lundi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h00  
Mercredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h00  
Vendredi — 9h30 - 12h00  
— 14h00 - 17h00

### RAPPEL :

Les colis doivent être prêts à être envoyés quand vous venez l'affranchir, c'est-à-dire fermés et scotchés par vos soins.

## Nos HABITANTS

### Bienvenue à nos nouveaux habitants !

M. et Mme Didier et Bernadette CANOVA  
Mme Odile CHAGNOT

### Avis de décès

M. Christian DÉSIGNÈRE, décédé le 7 octobre à l'âge de 89 ans  
M. Samuel MAZEAU, décédé le 5 octobre à l'âge de 52 ans.  
**Toutes nos condoléances aux familles.**

### POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

### Pensez à télécharger PANNEAU POCKET !

C'est l'application gratuite, sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Depuis votre ordinateur sur le site : <https://app.panneaupocket.com/>



### Guichet unique pour le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme :



<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

### Halle - Vente de fruits et légumes

Alexandre GAZEL, producteur de légumes de Saint-Aubin-de-Lanquais ("Légumes d'Avant"), est présent le samedi matin.



### Le brûlage des déchets verts :

Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration du 1er octobre 2025 jusqu'au 28 février 2026, 5 jours minimum avant la date prévue.

Avant toute mise à feu le requérant doit appeler le numéro 05 53 03 7000 afin de vérifier le niveau de risque feux de forêt en cours.

**Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**



### Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:



Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.  
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Rappel aux professionnels des espaces verts et paysagistes : ils sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.



## REMISE DU TROPHÉE "VILLES & VILLAGES DE LA REPRISE" 2025



COMMUNIQUÉ

### Remise du Trophée « Villes & Villages de la Reprise » 2025 en Dordogne Découvrez la commune lauréate de cette 8<sup>e</sup> édition

Coulounieix-Chamiers, le vendredi 14 novembre 2025 - Dans le cadre du **Mois de la Transmission-Reprise en Nouvelle-Aquitaine**, porté par la Région et ses partenaires, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine poursuit son engagement pour sensibiliser à la cession et à la reprise d'entreprises.

#### Une commune engagée et mise à l'honneur

Jeudi 13 novembre, la **CMA Nouvelle-Aquitaine Dordogne** a remis le **Trophée « Villes & Villages de la Reprise artisanale » 2025** à la **commune de Faux-en-Périgord**, représentée par son maire Alain Légal, récompensant ainsi son engagement exemplaire en matière de soutien à la reprise d'entreprises.

#### Une matinée de rencontres avec les artisans locaux

Avant la remise officielle du trophée, plusieurs visites d'entreprises artisanales de la commune ont été organisées :

- **Salon de coiffure "Les Ciseaux de Faux"**  
- Caroline Lafon
- **Boulangerie "Faux'lies Gourmandes"**  
- Mickael Longueville

Ces rencontres ont permis de mettre en lumière des parcours de reprise réussis et l'importance de l'accompagnement proposé par la CMA.



#### Des partenaires mobilisés

La CMA Nouvelle-Aquitaine Dordogne remercie chaleureusement le **Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**, partenaire principal de cette initiative, représenté lors de l'événement par **Mme Colette Langlade**, conseillère régionale. Elle adresse également ses remerciements à **Mme Nathalie Legrand**, élue de la CMA Nouvelle-Aquitaine Dordogne, venue représenter le Président de la CMA Nouvelle-Aquitaine Dordogne, **Mr Didier Gouraud**.

#### Félicitations à la commune de Faux-en-Périgord

La CMA Nouvelle-Aquitaine Dordogne félicite la commune de **Faux-en-Périgord** pour son engagement et pour l'obtention de ce **trophée 2025**, témoignant de son action concrète en faveur du dynamisme artisanal et de la transmission-reprise sur son territoire.

#### CMA Nouvelle-Aquitaine, un réseau de proximité au service de près de 200 000 entreprises artisanales\*

> 300 élus, 1 750 collaborateurs, 37 points de contact.

> Un organisme régional de formation (CMA FORMATION) certifié QUALIOPI réparti sur 15 sites, formant près de 13 000 apprenants. \*Au 1<sup>er</sup> janvier 2023



Contact Presse - CMA Nouvelle-Aquitaine - Dordogne  
Tom Bonato - chargé de communication  
06 86 48 97 38  
Tom.bonato@cma-nouvelleaquitaine.fr

[cma-nouvelleaquitaine.fr](http://cma-nouvelleaquitaine.fr)





# Quoi de neuf?

Les ateliers se succèdent à la bibliothèque, et la Nuit de la Lecture le 23 janvier prochain dès 18h sera l'occasion d'une soirée dédiée à l'amour des livres et de la lecture sous toutes ses formes. Toute participation est d'ailleurs encore la bienvenue.



## EMBARQUEMENT POUR LA NUIT DE LA LECTURE, ENTRE VILLES ET CAMPAGNES

Les Nuits de la lecture 2026, un événement national, vous embarquent entre villes et campagnes. La dialectique ville/campagne est un motif récurrent de la littérature.

Au fil des siècles, la campagne a vu son image se transformer profondément dans la littérature : à la fois idéal pastoral, refuge de l'âme, mais aussi espace de labeur et d'échappée. Aujourd'hui, elle est parée des vertus du repaire, de la promesse d'un retour à l'essentiel, aux racines.

La ville, quant à elle, longtemps symbole d'ascension, d'émancipation ou de modernité, est devenue le théâtre d'une perte de repères, d'une accélération continue, d'une saturation des possibles.

**LA NUIT DE LA LECTURE**  
**LE 23.01.2025**  
**À 18H**

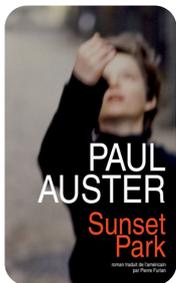
Cette soirée sera l'occasion de dérouler ce thème de villes et campagnes autour de lectures des enfants, d'un spectacle de la compagnie Plume de l'arbre, et du partage d'un moment de convivialité autour d'un verre accompagné de gourmandises.



## CONSEILS DE LECTURE AUTOUR DE VILLES ET CAMPAGNES

### SUNSET PARK DE PAUL AUSTER

L'auteur de la trilogie New-Yorkaise effectue avec Sunset Park un tournant vers ce qu'on pourrait appeler le réalisme de conviction. Il nous embarque dans les villes américaines après le ravage des subprimes pour une vertigineuse chorégraphie de la dérive. Un écrivain discrètement mélancolique, attentif aux traumatismes de son époque et plein de compassion pour l'humanité qu'il met en scène à l'heure du crépuscule, une humanité blessée qui ne renonce pourtant jamais à l'espérance, si ténue soit-elle.



### LA GRANDE OURSE DE MAYLIS ADHÉMAR

Forte de sa connaissance des territoires ruraux – l'auteure a passé un bac agricole avant de se lancer dans des études d'histoire –, Maylis Adhémard reconsidère les relations entre paysans, néoruraux et citadins sous un angle particulièrement efficace dans La Grande Ourse. Il s'agit de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. Sa tendresse se porte davantage vers les paysans héritiers de lignées familiales d'agriculteurs et de bergers que vers les néoruraux mais le roman échappe à une confrontation trop attendue.

A vous tous, qui faites vivre la bibliothèque

**merci!**

NE RATEZ PAS LES ACTUS,  
RETROUVEZ-NOUS SUR  
INSTA



BIBLIOTHEQUEDEFAUX

## LE RAMASSAGE DES NOIX

Tous les élèves de l'école sont allés à pied dans les champs de noyers de la commune de Faux. Nous avons récolté des noix dans les arbres et par terre avec des seaux et des cagettes.

-C'était comme une chasse aux œufs !

-C'était fatigant de se baisser !

-C'était rigolo car on a pu en manger un peu !

-On faisait la course entre équipes pour en ramasser le plus possible.

Puis, nous avons fait sécher les fruits avant de les mettre dans des sacs.

Nous allons vendre les noix pour récolter de l'argent pour acheter du matériel et faire des sorties.



## LE MONUMENT AUX MORTS

La classe des CP-CE1-CE2 est allée au monument aux morts de Faux le lundi 10 novembre, le jour avant la date de l'armistice.

Nous avons lu 9 noms de soldats morts pendant la première guerre mondiale de 1914-1918 gravés sur une plaque.

Nous avons vu le drapeau tricolore.

Abygael : « J'étais triste parce qu'ils sont morts en protégeant la France. »

Calie et Malo : « Nous sommes contents qu'ils aient protégé la France. »

Kellya : « J'ai ressenti de la peine parce qu'ils ont sacrifié leurs vies pour nous et pour la France. »

Naomie : « Je suis contente parce que la France a gagné. »

Thyago : « Les Poilus ne rentraient pas souvent chez eux. »

Léo et Nyla : « Les Poilus vivaient dans des tranchées. »

Emile : « Les femmes travaillaient dans les fermes et dans les usines d'armes pendant que les hommes se battaient au front. »



Les élèves de CP-CE1-CE2



## LA LUDOTHÈQUE



En maternelle, à l'école de Faux en Périgord, nous pouvons choisir un jeu de la ludothèque chaque mardi. Les jeux sont rangés dans des meubles dans le hall de l'école. Nous ramenons le jeu à la maison pour y jouer avec papa et maman jusqu'au mardi prochain. Nous pouvons jouer avec nos frères et sœurs aussi. La ludothèque est géniale.

LUCY      CHOISIT      UN JEU.

Phrase écrite par les grandes sections.

## LES OMBRES

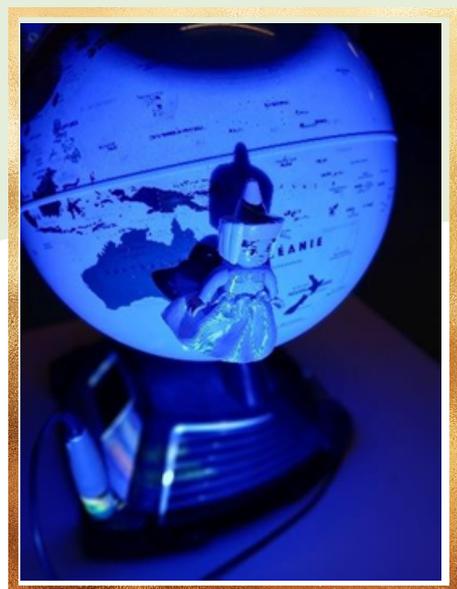


Dans la classe maternelle de Faux en Périgord, nous avons travaillé sur les ombres.

Pour avoir une ombre, il faut de la lumière (le soleil, une lampe), il faut se placer entre la lumière et le mur ou le sol. Nous avons observé nos ombres dehors dans la cour, dans la salle de sieste avec la lumière.



Nous avons expliqué la présence de la nuit avec l'ombre de la Terre, quand nous sommes dans l'ombre de la planète Terre, c'est la nuit.



Les élèves de la classe maternelle



Sur ma mère et sur mon père,  
Sur ma maison couleur pierre,  
Sur mon jardin vert fluo,  
J'écris ton nom.

Sur les poils doux de mon chien,  
Sur la queue de mon animal,  
Sur son dos marron et blanc,  
J'écris ton nom.

Sur la jolie neige blanche,  
Sur les bonhommes de neige,  
Sur les arbres enneigés,  
J'écris ton nom.

Sur mon ballon blanc et rond,  
Sur les cages noires et grises,  
Sur les dossards noirs et blancs,  
J'écris ton nom.

Sur mes trouses grises et noires,  
Sur mes cahiers verts et bleus,  
Sur mon bureau d'écolier,  
J'écris ton nom.

Sur la montagne et la plage  
Sur les canards, sur l'eau bleue,  
Sur le sable et sur la neige,  
J'écris ton nom.

Sur le toit de ma maison,  
Sur le mur de ma belle chambre,  
Sur le sol de mon dressing,  
J'écris ton nom.

Sur mes belles pommes juteuses,  
Sur mes merveilleuses crêpes,  
Sur ma savoureuse viande,  
J'écris ton nom.

Sur la queue de mon chien gris,  
Sur les tâches grises et noires,  
Sur les pattes de mon chien,  
J'écris ton nom.

Sur les jeunes chênes marron,  
Sur le sang des animaux,  
Sur le lac bleu qui déborde,  
J'écris ton nom.

Sur mon cahier jaune et vert,  
Sur mon agenda bleu clair,  
Sur le tableau blanc et vert.  
J'écris ton nom.

Sur mon cahier de poème,  
Sur mes évaluations,  
Sur mes chaussures d'écolier,  
J'écris ton nom.

Sur la pyramide de sable,  
Sur mes chameaux bien dressés,  
Sur les jolis pharaons,  
J'écris ton nom.

Sur l'océan et la mer,  
Sur les bateaux éclairés,  
Sur ma belle planche de surf,  
J'écris ton nom.

Sur les pattes de mon chat,  
Sur ses petits yeux verts,  
Sur son beau pelage soyeux,  
J'écris ton nom.

Sur mon lit, sur mon panda,  
Sur mon mur, sur mon miroir,  
Sur mon bureau, sur mon sac,  
J'écris ton nom.

Sur le sable, sur la mer,  
Sur ma belle nappe de plage,  
Sur ma glace au chocolat,  
J'écris ton nom.

Sur mes cahiers verts et blancs,  
Sur la table de l'école,  
Sur l'encre des crayons noirs,  
J'écris ton nom.

Sur les marques de voiture,  
Sur les capots des autos,  
Sur la Ferrari très rouge,  
J'écris ton nom.

Sur mes mouvements de croul,  
Dans les bassins agréables,  
Sur mon incroyable saut,  
J'écris ton nom.

Et par le pouvoir d'un mot  
Je recommence ma vie  
Je suis né pour te connaître  
Pour te nommer  
Liberté.

Sur ma chaise d'écolier,  
Sur mes deux trouses vertes,  
Sur mon grand cartable bleu,  
J'écris ton nom.

Sur les toiles et les pinceaux,  
Sur les tableaux de Van Gogh,  
Sur les vagues de peinture,  
J'écris ton nom.

Sur ma Ferrari très rouge,  
Sur ma Lanborgini verte,  
Sur ma Porche bien orange,  
J'écris ton nom.

Sur les pattes de mon chien,  
Sur les oreilles de mon chat,  
Sur leur truffe et sur leur queue,  
J'écris ton nom.



## Notre projet autour du poème Liberté

En classe, nous avons étudié le poème Liberté de Paul Éluard. Nous avons appris que Paul Eluard était un poète très célèbre, et qu'il l'a écrit en 1942, pendant la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, son poème a été distribué par milliers en France... même par avion !

Après avoir découvert ce poème, nous avons imaginé et écrit notre propre version de Liberté. Chacun a créé ses propres strophes, puis nous avons choisi notre préférée pour la recopier à l'ordinateur.

Pour terminer ce beau projet, nous avons réalisé une grande fresque collective pour illustrer notre création.

C'était une expérience à la fois poétique, artistique et historique !

## Nouveaux jeux à l'école de Faux



Bonne nouvelle dans notre cour de récréation ! La mairie nous a offert de nouveaux équipements, et nous en sommes vraiment ravis !!

### Le ping-pong

Le ping-pong est très apprécié par les élèves : il rencontre un grand succès ! Grâce à cette nouvelle table, nous pouvons y jouer à quatre. Nous voulons la préserver le plus longtemps possible et faisons en sorte de bien la respecter.

### Le volley

Un nouveau filet a également été installé. Les élèves de CP, CE1, CE2 (et même les plus grands) aiment jouer au volley. C'est un vrai plaisir de pouvoir pratiquer ces activités tous ensemble pendant la récréation. Nous pouvons également l'utiliser pour faire du badminton.

Nous remercions chaleureusement la mairie pour ce beau cadeau, ainsi que les agents communaux, Gwenaël et Philippe, pour l'installation des jeux.

*Écrit par les CE2-CM1-CM2 de l'école de Faux en Périgord*



# INFORMATIONS IMPORTANTES

## INSCRIPTIONS SUR LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches **15 et 22 mars 2026**.

Vérifier votre situation électorale :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>



L'inscription est possible en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



L'inscription peut se faire en mairie munis des documents :

- justificatif de domicile (ex: quittance de loyer, facture eau, EDF ou de téléphone (hors portable)),
- pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité),
- formulaire d'inscription cerfa n°12669\*02

**Attention : inscription au plus tard le vendredi 6 février 2026.**

## ELECTIONS MUNICIPALES : LE MODE DE SCRUTIN CHANGE !



Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Faux-en-Périgord. Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Faux-en-Périgord, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

**Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?**

- **Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.**

**Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.**

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

## MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre d'une modification simplifiée du PLUi de la Communauté de communes Portes Sud Périgord,

Toute personne ayant pour projet de changer la destination d'un bâtiment se trouvant en zone naturelle ou agricole, en maison d'habitation, a la possibilité de déposer une demande **avant le 12 décembre** auprès de la mairie ou de la Communauté de communes Portes Sud Périgord.

La demande doit comporter :

- une fiche contact,
- une fiche changement de destination,
- un plan de cadastre avec croix sur le bâtiment concerné,
- une photo du bâtiment.

# Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats  
(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants  
→ élection de **11** conseillers municipaux

## 2 listes A et B



### 1<sup>er</sup> TOUR

La liste A  
a la majorité absolue >  
elle obtient la majorité des  
sièges (prime majoritaire),  
soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants  
sont répartis à la représentation  
proportionnelle à la plus forte  
moyenne **entre la  
liste A et la liste B**  
(si elle a obtenu plus de 5%  
des suffrages exprimés).

Sans  
majorité  
absolue

### 2<sup>nd</sup> TOUR

Mêmes règles  
de répartition  
que pour le 1<sup>er</sup> tour :  
prime majoritaire pour la  
liste arrivée en tête,  
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2<sup>d</sup> tour,  
les listes doivent avoir obtenu  
**plus de 10% des suffrages  
exprimés au 1<sup>er</sup> tour**.

Les listes qui ont obtenu plus  
de 5% peuvent fusionner.



# INFLUENZA AVIAIRE – niveau de risque ÉLEVÉ

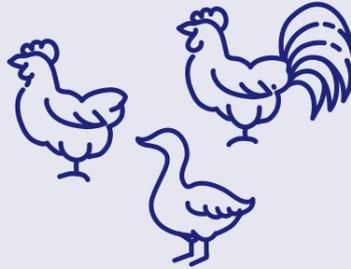
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée**

Conservé les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

### Déclaration de détention de volailles

Les informations, le formulaire Cerfa n°15472 et démarches en ligne sont disponibles sur [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



Les formulaires Cerfa papier sont également disponibles en mairie.



### HORAIRES D'ACCUEIL BRIGADES DE GENDARMERIE

- Jusqu'à la fin de l'année, uniquement le matin :
- de 8h à 12h en semaine
  - de 9h à 12h les dimanche et jours fériés
  - Lundi, Mercredi : Brigade d'ISSIGEAC
  - Jeudi, Samedi : Brigade d'EYMET
  - Mardi, vendredi, dimanche et jours fériés : SIGOULES

En cas d'urgence, appelez le 17.



### PORTAGE DE REPAS

Le CIAS de la Communauté de communes Portes Sud Périgord propose un portage de repas.

Le prix du repas est de 7,55€ (dont 2,10€ pour le transport).

Pour tout besoin, contactez le CIAS de la Communauté de communes : 05.53.22.57.44  
23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.



# Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Engagement des jeunes, les dispositifs SDJES qui vous sont ouverts

**JeVeuxAider.gouv.fr**  
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

**Engagez-vous avec la RESERVE CIVIQUE**

La réserve civique met en relation **les offres de bénévolat** et **les citoyens de plus de 16 ans** qui veulent apporter leur aide, ponctuelle ou régulière, à une association, une mairie ou une administration.

Vous pourrez en particulier vous engager lors de périodes de mobilisation nationale, par exemple :

**DECEMBRE ENSEMBLE**, des missions de bénévolat sont proposées pour apporter du réconfort aux personnes démunies ou isolées

**PRINTEMPS POUR LA PLANETE**, avec des actions bénévoles de protection de la biodiversité, nettoyage de berges ...

Vous pouvez consulter les missions de bénévolat sur la plateforme <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>

**Contact au SDJES 24**

Mathilde SOTE, conseillère jeunesse - [mathilde.sote@ac-bordeaux.fr](mailto:mathilde.sote@ac-bordeaux.fr)

**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun au service de tous

**Un engagement citoyen pour la société**

Le service civique fait confiance à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, 30 en cas de situation de handicap, qui souhaitent s'engager pour aider les autres et gagner en confiance.

Pendant 6 à 12 mois, dans une structure d'intérêt général comme une association par exemple, le service civique vous permet d'agir pour le bien commun et le vivre ensemble. Les seuls critères : la motivation et l'envie de se rendre utile.

Rendez-vous sur <https://www.service-civique.gouv.fr/> pour prendre connaissance des missions.

**Contact au SDJES 24**

Olivier Desmesure, référent service civique  
[olivier.desmesure@ac-bordeaux.fr](mailto:olivier.desmesure@ac-bordeaux.fr)



**Formez-vous à la gestion de la vie associative !**

Le CFGA vise à faciliter l'immersion dans le monde associatif, par l'acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Vous devez être âgé(e) de 16 ans au moins au 1er jour de la formation.

Aucun prérequis en termes de niveau/pratique.

Informations et inscriptions : <https://dordogne.profession-sport-loisirs.fr/cfga24/>

**Contact au SDJES 24**

Christelle Michaud, déléguée départementale à la vie associative  
[christelle.michaud@ac-bordeaux.fr](mailto:christelle.michaud@ac-bordeaux.fr)



## ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

L'Établissement Français du Sang lance le Challenge « PLASMA TEAM » du 13 Octobre au 15 Décembre 2025 !

- L'objectif : constituer une équipe de donateurs motivés au sein de chaque structure pour réaliser un maximum de dons de Plasma durant le challenge.
- Un capitaine peut être désigné pour assurer le suivi et le recrutement en interne
- Une fois l'équipe créée, nous faire un retour pour confirmation de votre participation « TEAM .....»
- Chacun des participants peut choisir son jour de rdv en fonction de ses disponibilités :
- Prenez RDV sur [dondesang.fr](http://dondesang.fr) ou via le QR Code
- (Remplir le champ « Entreprise » avec le nom de la « Team » lors de la prise de rdv !)
- La « TEAM » qui aura récolté le plus de points remportera le trophée.

Le plasma est la partie liquide du sang (90 % d'eau, très vite reconstituée par l'organisme) : il est possible de donner son plasma tous les 15 jours.

Le plasma est très précieux pour la fabrication des médicaments dérivés du sang et les besoins sont très importants pour assurer l'autosuffisance en France, notamment pour la fabrication des immunoglobulines.



PARTAGEZ DONNEZ



# Au cimetière aussi, on trie !

## Emballages et papiers



Film, noeuds, rubans en plastique et papier



Sac plastique

## Végétaux



Herbe, feuilles mortes



Fleurs et plantes naturelles

## Déchèterie



Plaques, figurines en marbre, pierre et céramique

> dans la benne à gravats



Pots, vases, tuteurs

> dans les contenants pour les Articles de Bricolage et de Jardin

## Ordures ménagères



Mousse synthétique



Fleurs artificielles



Le SMD3 communique désormais via Panneau Pocket, n'hésitez pas à télécharger l'application : la commune de Faux-en-Périgord y est également présente !

Pour vous aider dans le tri au quotidien, des guides du compostage, des guides déchèteries et des "mémotris" sont disponibles à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site du SMD3.

Les informations et alertes de SMD3 - Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne sont sur **PanneauPocket**

**GRATUIT**  
**ANONYME**  
**SANS PUBLICITÉ**

### Le guide des déchèteries



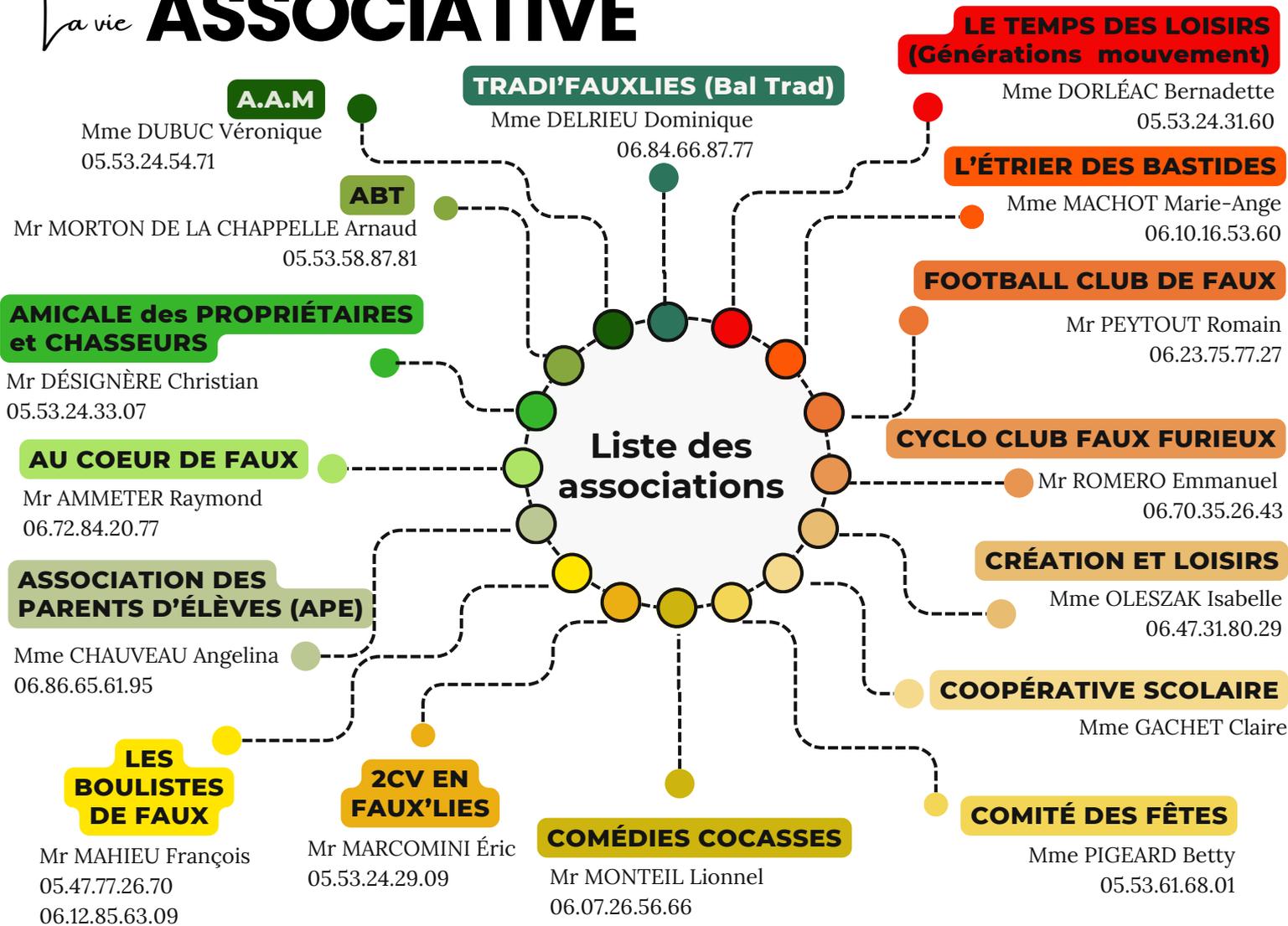
Contactez-nous  
**09 71 00 84 24** (appel non surtaxé)  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
[www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)

(Document mis à jour le 26 juin 2025)

## Le Guide du Compostage



# La vie ASSOCIATIVE



**NOVEMBRE 2025**

**30**

**TÉLÉTHON - Balade motos**  
*L'étoile Sportive, commune de Lamonzie-St-Martin*  
*Passage à Faux et pause des motards sous la halle*

**DÉCEMBRE 2025**

**6**

**TÉLÉTHON - Marche solidaire**  
**Accueil sous la Halle - 9h00**  
*Comité des Fêtes*

**7**

**TÉLÉTHON - Pétanque**  
**Place du Foirail - 14h00**  
*Les Boulistes de Faux*

**13**

**MARCHÉ DE NOËL**  
**Salle des Fêtes - à partir de 16h00**  
*Association des Parents d'Élèves*  
**et**  
**FEUX D'ARTIFICE**  
**Derrière la mairie - 19h00**  
*Offert par la Commune de Faux*

**DÉCEMBRE 2025**

**14**

**BAL TRAD**  
**Salle des Fêtes - après-midi**  
*Tradi'Fauxlies*

**17**

**NOËL - Spectacle des enfants**  
**Salle des Fêtes - 15h00**  
*Commune de Faux*

**20**

**NOËL - Goûter des Aînés**  
**Salle des Fêtes - 15h00**  
*Commune de Faux*  
**et**  
**TRACTEURS ILLUMINÉS**  
**Passage à Faux vers 19h15**  
**2 "tours de ville"**  
*Comice agricole d'Issigeac*

**JANVIER 2026**

**11**

**VOEUX A LA POPULATION**  
**Salle des Fêtes**  
*Commune de Faux*

Les  
**NOËL**



the north pole

**NOËL des  
AÎNÉS**

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025

# GOÛTER DE NOËL

À PARTIR DE 15H00

Salle des fêtes  
de Faux

MOMENT DE RENCONTRE  
CONVIVAL



**NOËL des  
ENFANTS**

Un après midi  
de Noël



Rendez vous le 17 décembre à 15h  
à la salle de fêtes de Faux

Les

# MANIFESTATIONS

**DIMANCHE**  
**14 DECEMBRE 2025**  
**SALLE DES FETES**  
**FAUX EN PERIGORD 24560**

**BAL TRAD**  
**A PARTIR DE 15 H**  
**AVEC**  
**LES GARS'ZIERS DU TRAD**



ENTRÉE LIBRE

CONTACT : 06 84 66 87 77

# Téléthon

**FAUX**  
**EN PERIGORD**

**6 km**  
**RANDONNEE**  
**SAMEDI 6 DECEMBRE**

Place de la Halle  
9h - Café d'accueil  
9h30 - Départ

Organisé par  
Comité des fêtes



PARTICIPATION  
**5€ / ADULTE**  
-12 ans (gratuit)  
Recette intégralement  
reversée à l'AFM

Organisé par  
Les  
**BOULISTES**  
de FAUX

**PETANQUE**  
en doublette  
**DIMANCHE 7 DECEMBRE**  
Place du Foirail  
14h - Café d'accueil

FAITES UN DON AU **3637** OU SUR **TELETHON.FR**



**Comice Agricole Issigeac**  
**SAMEDI 20 DÉCEMBRE**

**Défilé de tracteurs**

**illuminés**

Départ : **Saint Aubin de Lanquais 19 h00**  
**Faux en Périgord 19 h 15**  
**Monmadales 19 h 35**  
**Montaut 19 h 50**  
Arrivée : **Issigeac 20 h 10**

arrivé parking Marguerite  
restauration parking de la Banège, au chapiteau  
tourin blanchi, burger, poulet grillé, frites, crêpes, buvette

# ATELIER DE Noël

DE FAUX EN PÉRIGORD  
**13 DÉCEMBRE 2025 | 16 H**

Venez plonger dans la magie de Noël

à la salle des fêtes de Faux  
16 h : ateliers créatifs de Noël  
18 h : spectacle des élèves  
19h : feux d'artifice offert par la mairie

**ENTRÉE GRATUITE**

Buvette & petite restauration  
Feux d'artifice à 19H00 (mairie)



# Retour sur les **ÉVÈNEMENTS PASSÉS**

## Souvenir Français

Au cimetière communal le Samedi 11 octobre, s'est déroulée la cérémonie en l'honneur du sous-lieutenant de Grezels, Mort pour la France le 8 août 1918 dans la Somme. Sa sépulture, en déshérence, est entrée au patrimoine communal, a été restaurée par les employés communaux, et l'association du Souvenir Français lui a offert une croix-épée.

Cet hommage s'est déroulée en la présence de M. le Sous-préfet de Bergerac, Frédéric CARRÉ, de nombreux élus locaux, de la Gendarmerie, ainsi que d'une quinzaine de porte-drapeaux et de nombreuses personnes. En tout, c'est une soixantaine de personnes qui étaient présentes. 17 élèves de l'école ont également reçu le diplôme de "Gardien de la Mémoire".



## Le Comité des Fêtes



Dans le cadre du programme national de Dépistage du Cancer du Sein, le Comité des Fêtes organisateur et centralisateur de l'évènement cette année, a proposé ce matin du 4 octobre 2025 une marche solidaire ouverte à tous accompagnée d'une vente d'objets publicitaires.

Les abords de la Mairie et de la Halle avaient été décorés en Rose pour l'occasion.

Dès 9 heures, un café accompagné de quelques gâteaux ont été offerts, où une cinquantaine de marcheurs ont été regroupés sous la halle. Le départ de la marche à 9H30 a été précédé d'une photo de groupe. Une petite bruine s'est invitée sur le parcours boisé de moins de 8 kms réalisé en deux heures.

Quelques donateurs ont également participé à l'évènement.

Le montant des dons recueillis sur cette belle mobilisation sera reversé intégralement au profit du Comité Féminin de Dordogne. Le Comité des Fêtes remercie ses bénévoles ainsi que tous les participants pour cette belle réussite.



## Octobre Rose dans Faux...



Cette année encore, se sont encore parés de la couleur rose : les infirmières de Faux, le salon de coiffure de Caroline, la mairie, et nouvellement accompagnés par la Boulangerie Longueville !



## Novembre Bleu dans Faux...



En Novembre, le salon de coiffure et le cabinet infirmier ont changé de couleur : le bleu s'est invité pour "Novembre Bleu", mois de sensibilisation aux cancers masculins !

# HALLOWEEN par l'APE



**HALLOWEEN 2025**  
**MERCI A TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION**



*L'acta*

**DES ASSOS**

**CRÉATION & LOISIRS**



**NOUVEAU!!**

**GYMNASTIQUE DOUCE**

**JEUDI 18 DECEMBRE 2025**

**à 10 HEURES**

**SALLE DES FÊTES DE FAUX EN PERIGORD**

Vous avez envie de vous remettre progressivement au sport...

Vous souhaitez des cours adaptés à la forme physique liée à votre âge....

Vous sortez d'un congé de maternité et souhaitez redémarrer en douceur....

Bref, la gymnastique douce peut être la réponse parfaite à vos attentes!

**VENEZ REJOINDRE  
NATHAN**

**QUI VOUS PROPOSE, DANS LE CADRE DE  
L'ASSOCIATION CREATION ET LOISIRS  
UN COURS D'ESSAI GRATUIT**

**Prévoir un tapis et une tenue adaptée**



3, 17, 24 et 30 décembre  
**Atelier décorations de Noël**  
Médiathèque -  
Issigeac

05 décembre  
**Karaoke / pizzas**  
Les Amis de la Brouette -  
Saint-Aubin-de-Lanquais

12 décembre  
**Atelier de danse traditionnelle**  
Les Amis de la Brouette -  
Saint-Aubin-de-Lanquais

06 décembre  
**Concert Chillaboom, Jazzy "chill"**  
Les Amis de la Brouette -  
Saint-Aubin-de-Lanquais

13 décembre  
**Conférence musicale "Musique et Santé"**  
Les Amis de la Brouette -  
Saint-Aubin-de-Lanquais

13 décembre  
**Marché de Noël**  
Place du Palais des Evêques -  
Issigeac

20 décembre  
**Mad Robin, Pop rock - chansons françaises**  
Les Amis de la Brouette -  
Saint-Aubin-de-Lanquais

14 décembre  
**Marché de Noël  
à l'EHPAD Yvan Roque -**  
Issigeac

20 décembre  
**Défilé des tracteurs illuminés**  
Départ St-Aubin-de-Lanquais à 19h, passage à Faux-en-  
Périgord 19h15, Monmadalès 19h35, Montaut 19h50,  
arrivée à Issigeac vers 20h.

21 décembre  
**Fête de Noël**  
St-Cernin-de-Labarde



## SMD3, les déchèteries :

BERGERAC  
R.DENIS PAPIN  
05.53.57.70.66

Du Lundi au Samedi  
8:30 - 12:30  
13:30 - 18:00

ISSIGEAC  
LA GRANGETTE  
ROUTE DE VILLERÉAL  
05.53.73.34.46

LUNDI	14:00 - 17:45
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	14:00 - 17:45
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	14:00 - 17:45
SAMEDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3.

Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

FERMÉE les jours fériés

Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie.

Les informations et alertes de SMD3 - Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne sont sur **PanneauPocket**

**GRATUIT**  
**ANONYME**  
**SANS PUBLICITÉ**




## Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services.  
Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac :  
[franceservices.eymet@gmail.com](mailto:franceservices.eymet@gmail.com)

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



- **EYMET - Pôle des services publics :**  
23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET  
Tel : 05.54.22.00.06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **ISSIGEAC - Maison des services :**  
7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC  
Tel : 05.35.02.00.12  
Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

## Permanences SOLIHA :



Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET :** le 3ème jeudi de chaque mois - 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- **À ISSIGEAC :** le 2ème jeudi de chaque mois - 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20

## SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)

## Assistante sociale

Mme Stéphanie DARCO  
(de la Direction Départementale de la Solidarité et de la  
Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

**Pas de permanence à Faux :  
les jeudis 18 décembre, 25 décembre  
et 1er janvier**

**Pas de permanence à Issigeac :  
mardi 30 décembre**

## Conciliateur de justice

Permanences de J.-M. TRICHET :  
**le jeudi (dates non communiquées  
à l'édition du bulletin)**

- à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat  
au 05.53.58.70.32

## Gendarmerie Accueil

### Issigeac :

Lundis/Mardis/Mercredis  
de 8h30 à 12h

### Eymet :

Jeudis/Vendredis/Samedis  
de 8h30 à 12h

**En cas d'urgence :  
17**

## M.S.A

Sur rendez-vous par  
téléphone au  
08.11.65.65.66

31, place Gambetta  
BERGERAC

Assistante sociale MSA :  
Sandrine MARCET

## Permanences des organismes

## Intervenante sociale gendarmerie

Permanences de P. SANTOS :

### AVEC OU SANS RDV:

- à la CAF de Bergerac le mardi  
de 9h à 16h.

- à la CAF de Périgueux le  
mercredi de 8h30 à 16h.

## P.M.I.

La **puéricultrice  
Flavie VERDIER**

fait des consultations  
pour les enfants jusqu'à 6 ans

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**  
au 05.53.02.06.13.

## C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers,  
APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la  
RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la  
Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU  
dans les locaux de la Communauté de  
Communes d'Issigeac, 7 Chemin des  
écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et  
de 13h30 à 17h30

## S.S.I.A.D - A.M.A.D.

### Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à  
domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de  
Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi  
au vendredi de 8h à 18h, samedi  
matin de 8h à 12h. ISSIGEAC :  
vendredi de 9h à 15h et sur  
rendez-vous.

05.53.74.26.25

## PHARMACIE DE GARDE

Site :  
[www.3237.fr](http://www.3237.fr)



(Application Le  
Pharmacien)

# LISTE DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

## ARTISANS

- CHATELET Nicolas NC Multi-services 06.46.16.33.79  
nchatelet@me.com
- PIGEARD René (Multi-Services) 06.18.69.15.14
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) 06.22.14.32.34
- KNIGHT Nick (Parcs et Jardins) 07.44.73.18.49
- LHERMITE Victor (Aménagement et entretien des espaces verts) 06.02.68.84.70  
verdepaysage24@gmail.com
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) 05.53.24.32.45
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) 06.45.65.57.56  
rg24@live.fr
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) 05.53.63.21.10
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) 06.88.89.30.61
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains - Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) 05.53.57.06.01  
06.84.98.47.37
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) 06.26.48.73.56

## RESTAURATION

- CHEZ TACO - Restauration rapide (Sur place ou à emporter) - Rue Paul Abadie 06.71.38.26.36
- « La Marmotte »: Mr et Mme PERRIER (Camion Pizza - foodtruck) 06.30.35.68.19
- « Le Hom'Burger » : KIRTZ Stéphane (restauration rapide - foodtruck) 07.70.70.37.15

## KINÉSITHÉRAPEUTE

- Annie AMMETER - 894 Route d'Issigeac 06.07.63.18.95

## BIEN-ÊTRE

- NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE : Amélie RUSCON 06.76.04.60.74
- COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO - Guylaine DARIN 06.81.41.60.62
- GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX : Raymond AMMETER 06.72.84.20.77
- CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE : Elsa RISCHMANN 06.61.35.43.65
- ENSEIGNANTE DE YOGA, MASSAGES AYURVEDIQUES ET SOINS ÉNERGETIQUES : Martine GOAVEC 06.48.65.60.08

## ASSISTANTE MATERNELLE

- MAHIEU Brigitte - 52 Rue Neuve 06.24.40.10.55  
05.47.77.26.70

## COMMERÇANTS

- Centre Équestre, Poney-Club, Camping LA MÉTAIRIE DU ROC (AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE) - 642 Route de Lanquais 05.53.24.32.57
- ASC Delphine Assistante administrative 07.84.84.53.09
- CHARTIER Ludivine - Conseillère immobilière 05.53.27.24.54  
ludivine.chartier@optimhome.com
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure - 56 Rue Paul Abadie 05.53.27.24.54
- DEGUILHEM Kevin - LDLOC24 (location chambres froides) 06.37.90.98.27  
ldloc24@gmail.com
- FAUX'LIÉS GOURMANDES (Pâtisserie, point de vente boulangerie) - 137 Rue Neuve 06.13.17.06.79
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane 05.53.61.84.01  
06.07.45.31.64
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon 06.77.04.19.91
- LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) - 264 Route Les Grèzes 06.17.68.52.13
- MACHOT Delphine - Agent Commercial Immobilier 06.17.18.18.66
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont 06.37.44.90.61
- SORS T'COUVERTS (location vaisselles, tables, chaises, etc... pour l'évènementiel) 06.09.81.57.34
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) - 17 Rue Albert Guillaume 05.53.24.32.45
- VIVAL - Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale - 159 Rue Albert Guillaume 05.24.10.69.71

## CABINET INFIRMIER

Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur rdv)

- G. ARNAL 06.88.20.28.57
- C. CHASTENET
- J. DOITTEAU-POZZER
- D. HUBY
- 23 rue de la Poste

## GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- BOILLIN Gérard et Françoise (Gîte et meublé de tourisme) - 242 Chemin de la Genèbre 06.77.86.11.86
- BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard 06.40.07.32.11  
06.28.29.31.67
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde 05.53.57.76.82  
[www.chateautour.com](http://www.chateautour.com)
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde 01.47.47.09.17  
06.03.01.02.03  
gilles.durand.aumont@gmail.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) - Les Grèzes 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) - "Les Bénéchies" 06.87.85.51.97





# MEMENTO DES NUMÉROS UTILES



## GENDARMERIE D'ISSIGEAC :

- 05.53.73.52.80

## MAIRIE DE FAUX-en-PÉRIGORD :

- 05.53.24.32.40
- [mairie@fauxenperigord.fr](mailto:mairie@fauxenperigord.fr)

## AGENCE POSTALE DE FAUX-en-PÉRIGORD :

- 05.53.24.32.40

## BIBLIOTHEQUE DE FAUX-en-PÉRIGORD :

- 05.53.22.91.55
- [bibliothequefaux24@gmail.com](mailto:bibliothequefaux24@gmail.com)

## LA POSTE à ISSIGEAC :

- 3631

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD :

- Accueil : 05.53.22.57.94
- École d'Issigeac : 05.53.58.70.71
- École de Faux : 05.53.24.32.17
- SPANC (Assainissement Non Collectif) : 07.87.11.97.49

## AMAD Sud-Bergeracois-SSIAD (Association Maintient A Domicile)- EYMET :

- 05.53.74.26.25
- [amad.sb@orange.fr](mailto:amad.sb@orange.fr)

## CIAS (centre intercommunal d'action sociale) - EYMET (standard, demander le CIAS) :

- 05.53.22.57.94

## OFFICE du TOURISME :

- ISSIGEAC : 05.53.58.79.62
- EYMET : 05.53.23.74.95

## DÉCHETTERIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.73.34.46

## AMBULANCES d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.73.83

## EURL TAXIS FRANCOIS :

- FAUX-en-Pgd : 06.31.25.93.05
- ISSIGEAC : 06.74.84.39.39

## HÔPITAL - BERGERAC :

- 05.53.63.88.88

## PHARMACIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.60.64

## PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) :

- 3237 ou 3237.fr

## CABINET MÉDICAL (ISSIGEAC et BOUNIAGUES) :

- Dr LAGORCE : généraliste (Issigeac) : 05.53.58.71.33
- Dr FERRER : généraliste (Bouniagues) : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

## INFIRMIÈRES à FAUX :

- G. ARNAL
  - C. CHASTENET
  - J. DOITTEAU-POZZER
  - D. HUBY
- 06.88.20.28.57

## INFIRMIER(ES) :

- C. AGBODJAN - K. BARREAU (Issigeac) : 06.84.36.12.83 ou 05.53.74.85.58
- N. DECLE, L. MOUTOU et S.DUBOIS (Bouniagues) : 06.64.89.85.44
- L. BLOT (Bouniagues) : 06.10.71.00.34
- S.BODIN et M.RAYNAUD (Saint-Aubin) : 06.58.25.69.63

## KINÉSITHÉRAPEUTES :

- A. AMMETER (Faux) : 06.07.63.18.95
- S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (Issigeac) : 05.53.24.12.37
- A. et C. COZMA (Bouniagues) : 06.19.50.55.10 - 05.24.10.56.20

## OSTÉOPATHES :

- T. OUDOUL (Issigeac) : 06.82.08.87.79
- M. DHELIAS (Issigeac) : 05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS (Bouniagues) : 06.72.65.41.21
- E. JOSIFOFF (Saint-Aubin) : 06.44.66.16.08

## PÉDICURE PODOLOGUE :

- C. ROUBY et N. EL WAHIDI (Issigeac) : 05.61.69.36.06
- F. CORREIA et L. BAROU (Issigeac) : 06.37.42.17.99

## VÉTÉRIINAIRE (MONSAGUEL) :

- Dr LIENASSON Diane : 05.53.74.21.68

## SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC :

- 05.53.02.24.24

## CENTRE DES IMPÔTS DE BERGERAC :

- 05.53.63.67.20

## E.D.F Dépannage :

- 09.72.67.50.24

## SAUR Accueil client et branchement :

- 05.81.31.85.03

## SAUR Dépannage 7j/7j :

- 05.81.91.35.05

## SMD3 (collecte des ordures ménagères, service usagers) :

- 09.71.00.84.24

## DAC CROIX ROUGE - BERGERAC :

- 05.53.61.08.46

## AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord :

- 05.53.22.25.25
- [www.bergerac.aeroport.fr](http://www.bergerac.aeroport.fr)

## PAROISSE St-Martin des Vignes (Abbé Éric WOING PAGOU) :

- 05.53.23.82.10
- <https://eymet-paroisse.jimdo.com>

## LES MESSES :

Messes le dimanche matin :  
9h30 à ISSIGEAC  
11h15 à EYMET

### NOËL :

- 24 décembre  
Issigeac : 19h30  
Eymet : 21h30
- 25 décembre  
Issigeac : 9h30  
Eymet : 11h30

### NOUVEL AN :

- Eymet : messe de veillée  
31 décembre à 21h30
- Issigeac : messe du Nouvel an  
1er janvier à 11h00

